

Les forêts et les pâturages dans l'aménagement du territoire

Autor(en): **G.B.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **34 (1962)**

Heft 3

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-125273>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les forêts et les pâturages dans l'aménagement du territoire

23

Dernièrement, M. Edouard Rieben, inspecteur forestier à Vallorbe, a parlé à la Société vaudoise de géographie du rôle des forêts et des pâturages dans l'aménagement du territoire.

Auteur d'une thèse, présentée à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, sur «La Forêt et l'Economie pastorale dans le Jura», M. Rieben a su captiver ses auditeurs en les entretenant de problèmes importants.

Ces problèmes sont aigus, tout spécialement dans le canton de Vaud où la structure économique subit une conversion profonde, provoquée par la situation favorable du bassin lémanique sur l'axe de grandes artères d'échanges. Ils préoccupent aussi les autorités des régions essentiellement agricoles et montagnardes, inquiètes à juste titre devant l'occupation anarchique des terres affectées jusqu'ici à la production végétale.

Actuellement, l'aire forestière couvre le quart de la surface de la Suisse. Le rôle dévolu à la forêt dans l'aménagement du territoire comprend tout d'abord des fonctions protectrices. Combien de régions de notre pays deviendraient inhabitables si on les privait de leurs boisés. De vastes plaines, autrefois périodiquement inondées, sont aujourd'hui productives et peuvent accueillir d'importants établissements industriels. Cela, on le doit aux travaux «d'afforestation» accomplis en montagne et aux techniques sylvicoles, introduites par nos lois forestières. Sur le Plateau, la végétation arborescente exerce également des effets bienfaisants sur la conversion des sols, sur le climat et le régime des vents.

Dans notre pays aux dimensions si restreintes, la forêt représente ces «espaces verts qui devraient constituer un élément fondamental du cadre dans lequel évolue l'homme des villes. Ce sont des îlots de paix indispensables à son bien-être, à son équilibre psychique, à son délasserment physique et moral.»

C'est une nécessité impérieuse de conserver des massifs boisés, des îlots de verdure dans le voisinage des villes. Or, si la forêt a été jusqu'ici soustraite à l'emprise de la spéculation et de l'occupation anarchique, des menaces planent toutefois sur elle. L'homme et la technique ne considèrent plus la nature et ses composantes qu'en qualité d'éléments utilitaires qui doivent leur être asservis pour sa nutrition, l'amélioration de son bien-être et de son niveau de vie. On voudrait qu'une compensation pour les terres soustraites à l'agriculture soit offerte, du moins partiellement, par le défrichement d'une partie de l'aire forestière.

Les forestiers s'opposent avec fermeté à une telle opération. Certes, ils sauront consentir certains sacrifices imposés, par exemple, par le développement des voies de communication; mais ils empêcheront, avec les moyens légaux dont ils disposent, un grignotement spéculatif et injustifié de notre patrimoine sylvestre. Leur action sera d'autant plus énergique qu'ils savent qu'il existe pour l'agriculture d'autres moyens de compensation. Ainsi, il reste encore beaucoup à faire dans l'aménagement sylvo-pastoral, dans l'équipement des alpages dont l'exploitation rationnelle permettra d'ouvrir de nouvelles perspectives.

Au moyen de nombreux clichés, M. Rieben a démontré que l'équipement des pâturages peut et doit être adapté aux procédés évolués d'exploitation mis au point par la science et éprouvés par la pratique. On peut rendre de grandes surfaces productives par les assainissements, les épierages, l'arasement des taupinières, par l'amélioration de la production fourragère.

De vastes étendues pourraient être reboisées en montagne, là où il n'existe que des pâturages pierreux qui produisent fort peu. Ces forêts contribueraient dans une large mesure à la protection de sites montagnards en les préservant des avalanches et des vents; ce serait aussi une protection pour la plaine qui doit souvent subir les effets désastreux de torrents impétueux.

Il est faux de dire que la montagne ne peut pas être sauvée; elle peut l'être à condition d'utiliser les moyens propres pour y parvenir.

L'exposé de M. Rieben a été suivi avec un vif intérêt et M. Meylan le remercia chaleureusement au nom de la Société vaudoise de géographie.

G. Bt.

«Feuille d'Avis de Lausanne»

Le mythe de la piscine

La piscine privée, c'est le symbole du luxe, de la construction belle et agréable, mais nullement indispensable. C'est le type de réalisation auquel il convient de renoncer en l'année 1962.

La hausse des coûts et des prix n'est pas égale dans tous les secteurs économiques. Elle est nulle dans l'industrie des appareils ménagers et des voitures automobiles; elle est au maximum dans le bâtiment et le génie civil. Cette différence est significative.

Au cours de ces dernières années, les prix des armoires frigorifiques, des appareils de radio et de télévision, des articles photographiques et de certains articles de sport ont baissé; les prix des automobiles et de nombreux biens